
Assemblée générale annuelle de la Fondation mères avec pouvoir

Date: 23 mars 2021

Lieu: par Zoom

Information de connection: <https://us02web.zoom.us/j/85745481363?pwd=eVhqalMyM0UzbWlHK0pnck9lQ05rZz09>

Identifiant de la réunion: 857 4548 1363

Heures: 12h00 à 12h30

- Connectez vous quelques minutes avant pour vous assurer que tout fonctionne!

Présences

Valérie Larouche, Raymonde Sergerie, Julie Chabot, Dalia Vallée, Shana Diamond, Coralie Desjardins, Nathalie Ré, Oana Frumosu, Josette Bourque, Marie-Philippe Frenette, Geneviève Caron Martin, Sophie Kaine Roy, Sophie Amyot, Sara-Emmanuelle Fréchette, Mélanie Therrien, Isabelle Adjahi

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue de la présidente
2. Nomination d'une présidente et d'une secrétaire d'assemblée
3. Vérification de l'avis de convocation et du quorum
4. Lecture, proposition et adoption de l'ordre du jour
5. Présentation du rapport d'activités 2019-2020 et du 1er avril 2020 au 30 juin 2020
6. Présentation des États financiers au 31 mars 2019 et au 30 juin 2020
7. Nomination du vérificateur financier
8. Présentation du budget 2021
9. Élection au Conseil d'administration
10. Levée de l'assemblée

Projet de procès verbal - Assemblée générale annuelle de la Fondation mères avec pouvoir

1. Julie Chabot souhaite la bienvenue aux participantes à cette première assemblée annuelle de la Fondation Mères avec pouvoir. Elle rappelle que cette assemblée est étalée sur 2 années financières soit de avril 2019 à mars 2020 et de avril 2020 à juin 2020. Elle fait aussi un récapitulatif de l'histoire de la Fondation. Elle passe par la suite la parole à Valérie Larouche qui informe des directives, de la marche à suivre ainsi que le déroulement de cette première Assemblée Générale Annuelle.
2. Julie Chabot nomme Valérie Larouche à la présidence et Raymonde Sergerie comme secrétaire d'assemblée. Adopté à l'unanimité.
3. L'avis de convocation ayant été envoyé selon les normes: soit 10 jours avant la tenue de l'assemblée et le quorum est atteint. Le tout est accepté à l'unanimité.
4. Sur proposition de Oana Frumosu et appuyé par Julie Chabot, l'ordre du jour est adopté tel quel.
5. Le document est partagé à l'écran, les grandes lignes sont énumérées en se rappelant le contexte particulier de la crise sanitaire. Sur proposition de Geneviève Caron Martin appuyé par Dalia Vallée ce rapport d'activités est adopté.
6. Sophie Kaine Roy rappelle qu'il y a 2 états financiers et mentionne que dorénavant la fin d'année fiscale sera au 30 juin. Quelques explications sont fournies. Les états financiers sont partagés à l'écran, aucune question.
7. Coralie Desjardins et appuyé par Oana Frumosu appuient la nomination de M. Béland comme vérificateur financier.
8. Valérie Larouche précise qu'il s'agit du budget du 1 juillet au 30 juin 2021. Elle en fait la lecture et amène certaines précisions. Aucune question.
9. Présidente d'élection: Julie Chabot et Raymonde Sergerie comme secrétaire d'élection. Appuyé par Geneviève Caron Martin.
En fin de mandat: Shana Diamond , Sophie Amyot et Sophie Kaine Roy, ont renouvelé leur mandat, Pierre Couture qui a apporté une grande contribution a quant à lui, cédé son siège.
Ainsi, Sara-Emmanuelle Fréchette, Marie-Philippe Frenette et Oana Frumosu se sont jointes au CA de la Fondation Mères avec pouvoir. Sur proposition de Coralie Desjardins et appuyé de Dalia Vallée, ces nominations sont acceptées.
10. Levée de l'assemblée.
Shana Diamonds souligne la belle évolution de la Fondation et de l'Organisme depuis les dernières années. Sur proposition de Dalia Vallée et appuyée de Shana Diamond, l'assemblée est levée à 12:31.